



KIT POST DIAGNOSTIC TSA BON D'INTERVENTION

Vous venez de recevoir un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme pour votre enfant

Chers parents,
Vous venez de recevoir un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme pour votre enfant et nous savons que cela peut représenter un immense bouleversement dans une vie familiale.

Autisme-Valais désire vous apporter son soutien dans ce parcours qui commence.

Nous vous proposons de partager vos soucis et interrogations pour votre enfant et de recevoir un début de réponses :

- soit par un parent qui est lui/elle-même passé(e) par-là,
- soit par un professionnel (formé à l'autisme) qui pourra vous donner de précieux conseils.

Cette personne est prête à vous rencontrer à votre domicile, vous et vos proches (avec ou sans enfant), pour une visite de 2 heures.

Vous pouvez aussi seulement recevoir la documentation
(flyers, informations utiles)
ainsi qu'un livre sur l'autisme

L'intervention est sans frais pour vous.

Il suffit de nous remplir le bon d'intervention et nous fournir une attestation du diagnostic de moins d'un an.

Inscription sur notre site internet
www.autisme-valais.ch/prestations/kit-post-diagnostic/
ou en nous renvoyant le bon ci-après complété ;

dans les deux cas, accompagné de votre attestation de diagnostic

Par mail :

autisme-valais@autisme.ch



Par courrier

Autisme Valais,
Avenue de la Gare 64
1920 Martigny



Autisme-Valais
Avenue de la gare 64 – 1920 Martigny
tel : 078 264 83 64



BON D'INTERVENTION TSA

(VALABLE 1 FOIS)

Nom :

Prénom :

E-mail :

Téléphone :

Adresse complète :

Prénom, nom de l'enfant et date de naissance :

Mon enfant vient d'être diagnostiqué dans le spectre de l'autisme.

Je préfère l'envoi d'une documentation seule

Je souhaite une visite à mon domicile
 un entretien téléphonique

Je préfère avoir un contact avec un parent
 un-e professionnel-le

En cas de visite, la documentation sera amenée lors de la rencontre.

Mon enfant a été diagnostiqué(e) ,
le

Signature du médecin....., date.....

Il est aussi possible de faire parvenir une attestation de diagnostic déjà fournie par votre médecin.

